

Guide de l'étudiant 2009-2010

FACULTE DES SCIENCES

<http://www.ulb.ac.be/facs/sciences/index.html>

<http://www.ulb.ac.be/etudesensciences>

Le libre examen

Dans ULB, il y a le « L » de **libre**. Que signifie-il pour nous ? Il renvoie à l'attitude du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit. Ce « L » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

Depuis sa création, notre université a cultivé la flamme de la liberté, elle s'est toujours montrée indépendante et engagée dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'homme.

«L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.»
(article 1er des statuts de l'ULB)

Le mot de la Doyenne

Bienvenue à la Faculté des Sciences !
Chère étudiante,
Cher étudiant,

Au moment où vous entamez vos études universitaires à l'Université Libre de Bruxelles, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Faculté.

Ce « mémento » contient quelques informations d'ordre général et pratique. Elles sont destinées à vous faire connaître l'ensemble des services aux étudiants, des procédures et des structures universitaires.

En cas de difficulté, si vous avez besoin d'un conseil, n'hésitez pas à vous adresser à la « Personne Ressource » de votre section, à vos enseignants ou au personnel administratif de la Faculté.

L'Université s'est dotée de structures participatives qui associent à tous les niveaux de décision le personnel académique, scientifique, administratif et les étudiants. Des élections de délégués étudiants s'organisent chaque année. Votre contribution à l'amélioration de la qualité de notre enseignement sera primordiale, notamment par la nomination de délégués étudiants au Conseil facultaire et aux Conseils de Département.

Je vous souhaite très chaleureusement une année fructueuse, intéressante et enrichissante à tous points de vue.

La Doyenne de la Faculté
Martine Labbé

I. L'étudiant à l'ULB

I.1. QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

I.1.1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription (minerval), vous avez reçu plusieurs documents dont votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises. Une erreur dans ces informations peut entraîner certains désagréments (interdiction de fréquenter la bibliothèque, de présenter les examens, invalidation du diplôme...). Vérifiez donc vos nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que le mnémorique (code) de votre année d'étude.

I.1.2. Valider votre adresse électronique ULB

Tout étudiant inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'université. Il est indispensable que l'étudiant active cette adresse car les informations ou annonces officielles de l'Université ne circulent que par cette adresse. Les étudiants de l'université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre adresse mail personnelle, rendez-vous sur la page : <https://debby.ulb.ac.be/pam/pamsignup.php?language=fr>

I.1.3. Activer votre accès à «l'université virtuelle»

En règle générale, l'accès aux cours de l'Université Virtuelle de l'ULB est limité aux étudiants régulièrement inscrits à ces cours (étudiants ULB proprement dits ou étudiants d'une autre université suivant un programme interuniversitaire impliquant l'ULB).

L'accès aux cours de l'Université Virtuelle n'est jamais anonyme : chaque utilisateur doit posséder un login et un mot de passe.

Pour que vous puissiez disposer d'un tel login, il faut au préalable qu'au moins l'un des cours de votre programme ait été ouvert dans l'Université Virtuelle : tout comme chaque enseignant ne fournit pas de syllabus, tous les enseignants ne disposent évidemment pas d'un cours en ligne.

Il est donc important de savoir que vous ne disposez pas d'office d'un compte simplement parce que vous êtes inscrit à l'ULB.

Si l'un(e) de vos enseignant(e)s a créé un cours en ligne, il ou elle vous en informera vraisemblablement dès le début du cours.

Pour vous connecter, visitez la page : http://uv.ulb.ac.be/webct/ticket/ticketLogin?action=print_login&request_uri=/webct/homearea/homearea%3F

I.2. QUE DEVEZ-VOUS SAVOIR ? VOS DROITS ET VOS OBLIGATIONS

I.2.1. Règlement général des études et de discipline

Il est important que vous preniez connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant :

<http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/docs/reglement.pdf>

Problème disciplinaire, fraude, plagiat ? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant : <http://www.ulb.ac.be/docs/greffe/docs/DISCIPL.ETUD.REGL.pdf>

(Certaines spécificités de règlements propres à chaque faculté peuvent exister. Adressez-vous auprès des secrétariats de votre faculté pour toutes autres demandes de précisions.)

I.2.2. Documents d'information, certificats et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'université (conseil d'administration, conseils facultaire, règlement généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page : <http://www.ulb.ac.be/docs/greffe/index.html>

D'autres documents officiels (formulaires d'inscriptions, d'étalement d'études, certificats et attestations) sont évoqués dans les points suivants.

I.2.3. Procédures d'étalement

Un étudiant peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'étaler le programme d'une année d'études sur deux années académiques (règlement général des études : articles 24, 25, 26 et 27). Cette décision doit être prise dès l'inscription, en début d'année académique

Cette décision fait l'objet d'une convention entre étudiant et autorités académiques, conclue au plus tard le 31 octobre. Les termes de la convention sont repris dans le formulaire prévu à cet effet par le Service des inscriptions et disponible sous ce lien : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/docs/FormEtalement.pdf>

Cas particulier des étudiants inscrits pour la 1ère fois dans l'enseignement supérieur ou universitaire.

Par dérogation à la règle générale, les étudiants de 1ère génération peuvent demander l'étalement aussi à l'issue du 1er quadrimestre, au plus tard le 15 février. La convention d'étalement doit alors préciser si l'étudiant opte pour un programme de remédiation spécifique.

Le contenu de ce programme est fixé par les autorités académiques en concertation avec l'étudiant et après une analyse personnalisée de sa situation. Un formulaire spécifique sera publié en temps utile.

I.2.4. Cours isolés

Vous pouvez, en dehors de toute inscription régulière à un cursus déterminé, demander à être admis à suivre des "cours isolés".

L'autorisation doit être accordée, pour chaque cours, par son titulaire et approuvée par les autorités facultaires. Le nombre de crédits (ECTS) autorisés est limité à 14 (1 ECTS équivaut à environ 15h de cours).

Les périodes d'inscriptions sont variables selon les facultés, le mieux est de vous y rendre pour y demander les informations spécifiques. Pour introduire votre demande d'inscription, veuillez compléter le formulaire d'inscription disponible à la page : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/docs/cours-isoles.pdf>.

Le montant des droits d'inscription est fixé, en 2009-2010, à 28 € par crédit.

Cours Isolés pour étudiants « bisseurs » : Si vous redoublez votre année d'études, vous pouvez, avec l'accord du jury, prendre une inscription à certains cours de l'année d'études suivante du même cursus.

Le total des crédits de l'année d'études redoublée et de l'année d'études anticipée ne peut être supérieur à 60.

Pour introduire votre demande d'inscription, veuillez compléter le formulaire d'inscription spécifique pour les étudiants bisseurs : <http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles-bisseurs.html>.

Le formulaire sera déposé au secrétariat de la faculté qui se chargera de le transmettre au Service des Inscriptions.

L'ULB ne demande pas dans ce cas de droits d'inscription supplémentaires pour les cours anticipés.

I.2.5. Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation

Vous souhaitez obtenir une attestation pour vous-même. Pour ce faire, deux possibilités s'offrent à vous :

Présentez-vous, muni de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant. Avenue A. Buyl, 87A - Guichet D - 1050 BRUXELLES

Horaire :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.

Envoyez un courrier précisant la nature de votre demande (certificat de fréquentation des cours, certificat de réussite, attestation d'ajournement) et joignez :

- Une copie de votre carte d'identité datée et contresignée
 - Le numéro d'étudiant (facultatif)
 - Trois timbres Prior 1 (uniquement en Belgique) ou un billet de 5 euros (Belgique et zone Europe)
- ADRESSE POSTALE: ULB Service des Inscriptions (CP 177)
Département des CERTIFICATS et ATTESTATIONS
Avenue F. Roosevelt, 50
1050 BRUXELLES

Protection des données à caractère personnel : les attestations sont délivrées à l'étudiant lui-même sur présentation de sa carte d'étudiant et de sa carte d'identité.

Un tiers ne pourra obtenir les attestations que s'il est en possession d'une procuration et d'une copie de la carte d'identité de l'étudiant, toutes deux signées et datées par l'étudiant.

Un montant forfaitaire de 1.50 € est demandé par attestation, certificat ou formulaire complété et de 0.60 € par copie conforme (uniquement les documents émis par l'ULB)

I.2.6. Délibérations et proclamations des résultats

(art.52 et 53 du règlement général des études)

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque année d'études ou pour chaque cycle d'études, chargé de sanctionner la réussite des années d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle d'études.

Le jury délibère souverainement sur l'ensemble des évaluations des activités suivies, juge de la réussite par l'étudiant de l'année d'études à laquelle il est inscrit, octroie les crédits associés aux enseignements dont il juge les résultats suffisants, accorde les reports de notes, confère le grade académique correspondant au cycle d'études réussi et détermine la mention éventuelle sur base de l'ensemble des enseignements suivis, selon un règlement qui lui est propre.

L'étudiant doit s'adresser au secrétariat de sa faculté pour obtenir le règlement de jury et examens qui le concerne.

I.2.7. Portail BA1

Pour l'ensemble des étudiants de BA1, un portail a tout spécialement été conçu dans l'optique de répondre au mieux à leurs besoins et leurs attentes. Il sera, pour tout étudiant, l'interface digital idéal entre lui et l'Université et sera mis en ligne à l'occasion de cette rentrée. Ce portail devrait être développé plus encore dans un proche avenir pour les étudiants des autres années et répondre de la sorte aux besoins de l'ensemble des étudiants de notre Université.

Votre portail BA 1 : <http://monulb.ulb.ac.be>

I.3. L'ORGANISATION DE L'ULB

I.3.1. Administration et le fonctionnement de l'ULB

L'article premier de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Il précise que celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

L'article deux des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. Il précise que la démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux premiers articles, la gestion de l'université est basée sur le principe de la participation active de chacune de ses composantes, et ceci à tous les niveaux de pouvoirs. Les principales instances de l'université sont par ordre d'importance : le Conseil d'administration (C.A.) et les différentes Commissions de l'université qui en dépendent, les Conseils facultaires, d'écoles ou d'instituts, et leurs différentes Commissions.

Le Conseil d'administration (C.A.)

Présidé actuellement par le Professeur Jean-Louis Vanherweghem (Vice-président : Fabrizio Bucella), le Conseil d'administration de l'université est l'instance suprême de l'U.L.B.. Il est composé d'une quarantaine de membres regroupant pour moitié des représentants du corps académique (professeurs et scientifiques nommés à titre définitif) et pour autre moitié des représentants des autres corps (scientifiques temporaires, personnel administratif, technique, de gestion ou spécialisé et étudiants).

Enfin, le C.A. est complété par quatre personnalités cooptées, représentatives de la vie sociale, politique et économique du pays, et par un représentant des anciens étudiants de l'université.

Le Recteur

Le Professeur Philippe Vincke occupe la charge de Recteur de l'université, depuis deux ans.

Le Recteur représente le corps académique. Il exerce une autorité administrative sur les autorités des Facultés, Écoles et Instituts. Il est l'interlocuteur, pour les matières académiques des corps de la Communauté universitaire. Il veille à l'entente cordiale entre les Facultés, Écoles et Instituts. Il est l'autorité disciplinaire des corps académique, scientifique et étudiant sans préjudice des compétences attribuées en matière disciplinaire aux instances désignées par le Conseil d'administration. Il veille sur le plan académique au bon ordre de l'Université, à l'observation des programmes et des horaires. Il assure, avec le concours des commissions compétentes, la régularité et le progrès de l'enseignement et le développement de la recherche scientifique.

Les Commissions de l'Université

Les Commissions de l'Université sont nombreuses. Certaines sont permanentes (Conseil de la recherche, Commission de l'enseignement, Commission administrative, Commission des affaires sociales étudiantes, Commission des finances et Commission de la programmation et des investissements) d'autres non.

Elles ont leurs propres règles de fonctionnement, mais leur point commun est qu'elles dépendent toutes du C.A., pour lequel, elles effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Les Conseils facultaires

L'Université comprend sept facultés (Philosophie et lettres, Droit, Sciences sociales, politiques et économiques, Sciences psychologiques et de l'éducation, Sciences, Médecine, et Sciences appliquées) et un certain nombre d'Écoles et d'Instituts.

Les Facultés, Ecoles et Instituts d'enseignement, dans les limites des compétences qui leur sont attribuées par le C.A., sont gérés par un Conseil. La composition des Conseils facultaires est semblable à celle du C.A. Ils sont présidés par un Doyen. Notons qu'à l'instar du C.A., les Conseils facultaires créent des Commissions facultaires (permanentes ou non) auxquelles ils confient une partie de la tâche.

Participation étudiante

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent activement aux principales structures de décision de l'Université. En effet, leurs représentants sont élus au conseil d'administration, aux conseils facultaires et aux diverses commissions du conseil d'administration. Cette participation à la gestion de l'Université avec voix délibérative est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. L'élection n'est valable que si un seuil minimum de participation est atteint. Votre vote est donc indispensable.

FEF et UNECOF

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont actuellement reconnues: la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF : www.fef.be;

Unécof : www.unecof.be

I.3.2. Organisation des études à l'ULB

Comprendre le processus de Bologne

L'objectif du processus de Bologne est d'harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires européens afin de faciliter la reconnaissance académique des études en Europe.

Il vise, de cette manière, à favoriser la mobilité des étudiants lors de leurs études et celle des diplômés sur le marché du travail européen et international.

En quelques mots

Désormais, le diplôme de premier cycle, obtenu en 3 ans, vous conduit au grade de Bachelier. Cette formation de base vous offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire.

Le Bachelier vous donne un accès direct au Master correspondant et vous ouvre les portes d'autres masters, moyennant, quelques fois, le suivi de cours complémentaires.

Au cours du Master (un ou deux ans d'études), vous approfondissez les connaissances acquises en BA et choisissez une spécialisation. Le Master comprend la rédaction d'un mémoire et des cours dans une des trois finalités au choix :

- didactique si vous vous destinez à l'enseignement,
- approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche et enfin,
- spécialisée pour l'accès au monde de l'entreprise.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

I.4. LES SERVICES AUX ETUDIANTS

Les crédits ECTS (European Credit Transfer System)

Le poids des enseignements est exprimé en crédits ECTS. Un ECTS correspond forfaitairement à 12 heures d'activités d'apprentissage : participation aux cours magistraux, séminaires, laboratoires, stages, recherches mais aussi le travail personnel requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens. Pour obtenir le diplôme de Bachelier, vous devez acquérir au minimum 180 crédits au terme des trois années du cycle, soit 60 crédits par an.

Si vous désirez comprendre ce qui a changé et changera encore dans l'enseignement universitaire depuis le décret de Bologne, vous pouvez consulter le site internet :

<http://www.ulb.ac.be/docs/bologne/index.html>

BA 1 - 60 ECTS	BACHELIER 180 CREDITS
BA 2 - 60 ECTS	
BA 3 - 60 ECTS	
MA 1 - 60 ECTS	MASTER 120 CREDITS
MA 2 - 60 ECTS	
60 ECTS 120 ECTS	FORMATION DOCTORALE + DOCTORAT

Vous retrouverez l'ensemble des services mis à la disposition des étudiants sur la page : <http://www.ulb.ac.be/services/futurs-etudiants/index.html>.

En voici une description non exhaustive :

Service social étudiant :

Entretiens individuels, aide financière,...

Localisation: bâtiment S, Solbosch, niveau 5,
(02.650.20.14)

sse@admin.ulb.ac.be

Permanence : du 15/08 au 15/12 du lu au ve de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h et ensuite, du lu au ve de 9 h à 12 h.

Service médical :

Localisation: préfabriqué M, avenue P. Héger 28,
Campus du Solbosch, 2ème étage. (02.650.29.29 ou
02.650.35.35)

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/service-medical.html>

Aimer à l'ULB : centre de planning familial :

Localisation: avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles. Campus
du Solbosch (02.650.31.31.)

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html>

Psycampus :

Aide et conseils psychologiques, aide au choix
d'études...

Localisation: avenue A. Buyl 127, 1050 Bruxelles.
Campus du Solbosch (02.650.20.25 - psycampus@ulb.ac.be) -

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/psy-campus.html>

EPI (Etudes : promotion et information) :

Informations sur les études et la vie étudiante.
Localisation : bâtiment S, Campus du Solbosch, accès
par le hall d'accueil et inscriptions.

Permanences : du 1er octobre au 30 juin, du
lundi au vendredi de 9h à 12 h 30 et le mercredi de
13h30 à 16h et du 1er juillet au 30 septembre : du
lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h.
Permanence téléphonique (02.650.36.36) : tous les
jours de 13h30 à 16 h.

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/EPI.html>

Office du logement de l'ULB :

Localisation: 22 avenue Héger, Campus du Solbosch,-
Bâtiment F1 (02.650.21.73/83.50)

Office.du_logement@admin.ulb.ac.be

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/secretariat-logements.html>

ULBjob :

Offre de jobs aux étudiants.

Localisation : bâtiment S, Campus du Solbosch, niveau
5 (02.650.21.71)

Permanences : du 15/08 au 15/12, du lu au ve de 13h30
à 16h et ensuite de 14h à 16h.

Surveillance générale, objets perdus :

Localisation : avenue A. Buyl 157, 1050 Bruxelles.
Campus du Solbosch, (02.650.26.14).

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/surveillance-generale.html>

Cellule Info-Sports :

Localisation : avenue Paul Héger 22, 1050 Bruxelles.
Campus du Solbosch, hall de la cité, bâtiment F1,
niveau 2 (02 650 21 78).

Les Presses Universitaires de Bruxelles :

Les P.U.B. sont une asbl cogérée par les étudiants et les anciens de l'U.L.B. Elles publient des notes de cours fiables, rédigées ou corrigées par les professeurs ou leurs assistants. Les syllabus disponibles sont proposés aux étudiants sous forme de colis (« pack ») dès la rentrée universitaire. Elles présentent également, dans leurs deux librairies, les ouvrages dont la lecture est exigée ou conseillée et qui servent de support aux enseignements de l'université.

Sciences humaines et sciences exactes :

avenue Paul Héger 42, bât. V, B-1000 Bruxelles
Paulette Biondi, T 02-649 97 80, Fax 02-647 79 62,

pbiondi@ulb.ac.be

Sciences médicales et sciences de la motricité :

route de Lennik 808, bât. C, B-1070 Bruxelles
Nathalie Quévy, T 02-555 64 29, Fax 02-555 64 28,

nquevy@ulb.ac.be

<http://www.ulb.ac.be/pub>

II. L'étudiant à la Faculté des Sciences

CALENDRIER 2009-2010 POUR LES ETUDIANTS DE BA1

Dans cette partie, vous trouverez les informations utiles et pratiques dans le cadre de vos études en Faculté des Sciences.

II.1. LE CALENDRIER 2009-2010

Le calendrier que vous trouverez ci-dessous vous indiquera quelques dates-clefs à retenir et notamment celles concernant vos examens :

- les semaines tampons, sont les semaines durant lesquelles sont organisés des séances de récupération de certains cours qui auraient été annulés pendant l'année (en cas d'absence d'un professeur par exemple). Ces semaines tampons sont aussi, pour vous, l'occasion de clôturer vos différents travaux.

- le blocus est la semaine qui précède la session de juin durant laquelle plus aucun enseignement n'est organisé. Des séances de réponses aux questions des étudiants peuvent être organisées durant cette période.

Attention Valves !

Consultez fréquemment les valves du secrétariat facultaire (campus Plaine, bâtiment BC, niveau 3) et des départements de mathématique, informatique (campus Plaine, bâtiment NO, niveau 8) et physique (campus Plaine, bâtiment NO, niveaux 3 et 4) ainsi que les valves électroniques à l'adresse électronique suivante :

http://wwwdev.ulb.ac.be/valves_sciences/sciences.html

Septembre	11	« JANE » journée d'accueil des nouveaux étudiants. Séance d'accueil à 9h, auditoire P.-E. Janson (Solbosch)
	15	Ouverture des cours (début du premier quadrimestre) Accueil des nouveaux étudiants en Faculté des Sciences
	23	Suspension des cours l'après-midi: démonstrations d'éducation physique et de sport aux installations sportives de l'ULB.
	27	Congé (Fête de la Communauté française)
Du 26 octobre au 31 octobre : semaine Tampon 1		
Organisation d'au plus 3 interrogations (BA1 uniquement)		
Novembre	1 & 2	Congé (Toussaint)
	11	Congé (Armistice)
	20	Congé (anniversaire de la fondation de l'Université)
Du 14 au 19 décembre : semaine Tampon 2		
Du 21 décembre au 2 janvier : vacances d'hiver		
du 4 au 23 janvier : examens de janvier (première session)		
Du 25 janvier au 30 janvier : semaine détente (fin 1er quadrimestre)		
Février	1	Début du deuxième quadrimestre - reprise des cours
	16	Suspension des cours (Congé - Mardi Gras)
Du 15 au 20 mars : semaine Tampon 3		
Du 5 avril au 17 avril : vacances de printemps		
Mai	1er	Congé (Fête du Travail)
	13	Congé (Ascension)
	15	Fin des cours du deuxième quadrimestre
	24	Congé (Pentecôte)
Du 17 au 22 mai : semaine Tampon 4/Blocus		
Du 25 mai au 2 juillet : examens de juin (première session)		
Du 28 juin au 14 août : vacances d'été		
16 août au 11 septembre : deuxième session d'examens		

II.2. OU S'INFORMER ?

II.2.1. La Page web de la Faculté

Visitez le site de la Faculté à l'adresse :
<http://www.ulb.ac.be/facs/sciences/index.html>.

Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant :

- les horaires de différents cycles ;
- les valves électroniques ;
- des informations administratives ;
- le programme des cours de la Faculté ;
- des informations générales destinées aux futurs étudiants ;
- le règlement des jurys et des examens...

II.2.2. Les Valves

Les communications officielles et générales (horaires des cours, horaires des examens, modalités d'inscription à la seconde session, modifications d'horaires, etc...) se font par voie d'affichage aux valves papier du secrétariat facultaire (campus Plaine, bâtiment BC, niveau 3) et des départements de mathématique, informatique (campus Plaine, bâtiment NO, niveau 8) et physique (campus Plaine, bâtiment NO, niveaux 3 et 4) ainsi qu'aux valves électroniques à l'adresse électronique suivante :

http://wwwdev.ulb.ac.be/valves_sciences/sciences.html

Consultez ces valves le plus fréquemment possible, tout au long de l'année afin de ne pas rater une information importante ! Méfiez-vous des bruits de couloir, informez-vous d'abord !

II.2.3. Vos interlocuteurs privilégiés

Pour les problèmes administratifs et académiques (horaires, examens, dispenses,...), adressez-vous d'abord au secrétariat de la Faculté qui vous indiquera la personne adéquate à contacter. Vous pouvez également prendre l'avis du président ou du secrétaire de votre jury. Pour tout conseil ou information générale, n'hésitez pas à faire appel aux délégués d'année, ou au Bureau des Etudiants en Sciences, ou à la Personne Ressource de votre section, ou aux enseignants.

N'hésitez pas à utiliser l'e-mail. Nous vous informons que vous devez ouvrir un compte sur les machines du centre de calcul ULB-VUB. Pour ouvrir un tel compte : remplissez le formulaire qui se trouve à l'adresse : <http://www.ulb.ac.be/tools/comptes.html>. Attention, pour ce faire, vous devez être en ordre de paiement de vos droits d'inscription. Notez que l'ouverture d'un compte sur les machines du centre de calcul vous donne automatiquement accès à une boîte de courrier électronique (votre adresse sera du type nom_d_utilisateur@ulb.ac.be).

C'est la seule adresse électronique qu'utiliseront l'Université et la Faculté dans leurs contacts avec les étudiants.

A. Le secrétariat de la Faculté

Le Secrétariat étudiants ; Mmes Nadine KEEPEN (nadine.keepen@ulb.ac.be) et Laetitia BRONE (laetitia.brone@ulb.ac.be) (02.650.29.46 et 02.650.31.30). Ouvert les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h, les mercredis le secrétariat est ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, campus de la Plaine, bât BC, niv. 3, local 1C3.210A, pour tout ce qui concerne entre autres : les horaires de cours et d'examens, les inscriptions aux sessions d'examens, le dépôt et le retrait des diplômes, etc...

La Responsable de l'administration facultaire ou adjointe de la Faculté : En cas de difficulté particulière, vous pourrez prendre contact avec l'Adjointe de la Faculté, Mme Marie-Christine LENAIN (02.650.31.46, marie-christine.lenain@ulb.ac.be) qui dirige les secrétariats. Le cas échéant, elle vous fixera rendez-vous avec le Doyen.

B. Les « Personnes Ressources »

Des « Personnes Ressources » sont présentes dans chaque Département de la Faculté pour les étudiants de première année de BA. Leur mission consiste à prendre des initiatives pour soutenir et aider les étudiants à s'orienter à travers les différents types de soutien que peut leur fournir l'Université :

Participation à l'accueil lors de la rentrée académique de septembre, Entretiens individuels avec tous les étudiants de la première année de BA afin de faire une évaluation de leurs résultats (en particulier après les interrogations de novembre et de janvier) ;

Interaction avec les assistants et les enseignants, guidances, centre de méthodologie universitaire ; Orientation d'études ; Support psychologique, etc...

Les « Personnes Ressources »

Mathématique Physique	M. Laurent FAVART 02.629.32.07 laurent.favart@ulb.ac.be
Informatique	M. Stefan LANGERMAN 02.650.59.28 - stefan.langerman@ulb.ac.be
Chimie, Géologie, Polyvalente	Mme Anne DE WIT 02.650.57.74 - adewit@ulb.ac.be
Biologie, Agronomie	M. Charles de CANNIERE 02.650.32.18 - cdecanni@ulb.ac.be
Géographie	Mme Eléonore WOLFF 02.650.50.76 - ewolff@ulb.ac.be

II.3. INFORMATIONS LIEES AUX ETUDES

II.3.1. Le programme des cours

Votre programme des cours, qui devra compter chaque année 60 ECTS, sera constitué de cours obligatoires et de cours à option, sauf pour les bioingénieurs qui n'ont pas de cours à option dans leur programme d'études.

Selon votre filière, dès la 1ère ou la 2ème année, vous allez peut-être devoir choisir dans votre programme des cours à « option dirigée ». Le choix que vous effectuerez impliquera votre choix pour les années suivantes. Enfin, si la somme des cours obligatoires et des cours de l'option dirigée choisie ne mène pas à avoir un total d'au moins 60 ECTS, vous devrez compléter votre programme en choisissant des cours parmi ceux qui vous sont proposés dans la liste des cours « à option » de votre année.

En fonction de votre filière, vous pouvez rencontrer des cours dits « reportables ». Cela veut dire que vous aurez en fait le choix de les suivre et de présenter leurs examens en 1ère ou en 2ème année. Ces cours sont clairement identifiés comme tels dans le catalogue des cours. En première année il vous est conseillé de ne pas trop alourdir votre programme des cours. Nous vous invitons, dès lors, à vous adresser à la « personne ressource » de votre section afin de vous faire aider dans le choix des cours que vous comptez effectivement suivre et ceux que vous choisissiez de reporter.

Pour finir avec succès chaque année d'études, il vous faudra avoir présenté les examens correspondant aux 60 ECTS de votre programme avec une note d'au moins 10/20 pour chaque cours et une moyenne égale ou supérieure à 12/20. Cette moyenne ne fait pas intervenir les cours à option. Vous pourrez toutefois finir votre année, donc vous inscrire ensuite en 2ème année, après une « réussite partielle ».

Pour cela, il vous faudra avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 et au moins 10/20 pour chaque cours correspondant à au moins 48 ECTS de votre programme, parmi lesquels au minimum tous les cours non reportables (ce qui représente souvent plus de 48 ECTS).

Dans ce cas, en 2^{ème} année, votre programme «obligatoire» comportera les cours que vous n'avez pas réussis en 1^{ère} année en plus du programme complet (de 60 ECTS) de BA2. Les cours reportés de 1^{ère} année devront toutefois être préalablement réussis avant de pouvoir être délibérés pour le programme de BA2 et ils n'interviennent donc pas dans le calcul des 48 ECTS de BA2, à réussir au minimum. Vous ne pourrez donc pas reporter les cours de BA1 une deuxième fois. En 2^{ème} année, vous pourrez également bénéficier d'une « réussite partielle » selon le même principe, en reportant en 3^{ème} année quelques cours « reportables » de votre programme de 2^{ème} année exclusivement.

Enfin, pour achever votre 3^{ème} année et obtenir le titre de Bachelier, vous devrez avoir présenté et réussi au total 180 ECTS correspondant au programme complet des trois années. La moyenne pondérée de tous ces cours servira de base pour vous attribuer une « mention » (parfois appelée « grade ») indiquant la qualité de votre réussite : « satisfaction », « distinction », « grande distinction » ou « la plus grande distinction ».

II.3.2. L'année académique

L'année est découpée en trois périodes d'environ 4 mois (trois quadrimestres), ponctuée par **deux sessions** d'examens : la première session, divisée en deux sections partielles (janvier et juin), et la seconde session. Le **premier quadrimestre** s'achève fin janvier, à l'issue des examens partiels de la première session ; le **deuxième quadrimestre** s'achève après les examens partiels de juin. Le troisième quadrimestre est celui des vacances... ou de la 2^{de} session ; il s'achève le 14 septembre.

De manière générale, les examens de janvier portent sur les enseignements clôturés au 1^{er} quadrimestre ; ceux de juin, sur les enseignements du 2^{ème} quadrimestre et ceux étalés sur l'année complète. En 1^{ère} année toutefois, certains examens partiels sont organisés en janvier pour des cours étalés sur toute l'année (voir ci-dessous). En cas d'échec lors de la 1^{ère} session, afin de pouvoir représenter les examens, les étudiants sont tenus de s'inscrire pour la **2^{de} session**, selon le calendrier et les modalités fixées par la Faculté.

A la fin de la 1^{ère} session et **en cas d'échec de la session**, les notes égales ou supérieures à 10/20 bénéficient d'un **report en 2^{de} session**, c'est-à-dire que l'étudiant peut ne pas représenter l'examen et conserver cette note. En cas d'**échec de l'année** (ajournement), les notes obtenues égales ou supérieures à 12/20 bénéficient d'un **report valable pendant cinq ans**, au sein d'un même programme d'études.

L'étudiant peut **renoncer** au bénéfice d'un report en présentant l'épreuve correspondante lors de la session suivante ; il renonce ainsi de manière définitive à la note obtenue préalablement. En cas de réussite ou de « **réussite partielle** », toutes les notes correspondant aux cours de votre programme obligatoire seront « **créditées** » par le jury, ce qui signifie que vous ne devrez ni ne pourrez plus représenter ces examens, même pour tenter d'améliorer votre résultat. Ces crédits sont **définitivement** acquis.

Les étudiants qui ont obtenu une «réussite partielle» dès la 1^{ère} session peuvent présenter immédiatement en 2^{de} session, à titre de cours isolés, les examens de cours reportables et/ou les cours à option pour lesquels ils ont eu un échec ou qu'ils souhaitent présenter pour anticiper les épreuves de l'année suivante. Leur résultat de «réussite partielle» reste quant à lui inchangé.

II.3.3. Les horaires de cours

Les horaires de cours sont disponibles sur le site Web de la Faculté :

<http://www.ulb.ac.be/facs/sciences/horaires/>

Les horaires sont affichés avant le début de chaque quadrimestre. Ces horaires sont sujets à des modifications régulières durant toute l'année, c'est pourquoi nous vous recommandons de les consulter régulièrement ainsi que les valves électroniques. Elles se trouvent à l'adresse suivante :

http://wwwdev.ulb.ac.be/valves_sciences/sciences.html

II.3.4. Le règlement des examens et des jurys

Outre les règlements de l'université (voir point I.2.), la Faculté des Sciences a, comme toutes les Facultés, son règlement des examens et des jurys qui précise les dispositions relatives aux cursus en sciences. Vous le trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.ulb.ac.be/enseignements/inscriptions/docs/reglement.pdf>

II.3.5. Aide à la réussite et guidances

A. L'aide à la réussite

D'une manière générale, les épreuves de janvier constituent les examens de 1ère session pour les cours concernés. Toutefois, en 1ère année exclusivement, ces épreuves sont considérées comme des « épreuves dispensatoires ». Cela signifie qu'en cas d'échec (si vous avez obtenu moins de 10/20), ou en cas de réussite avec une note de 10 ou 11, vous pourrez représenter la matière au mois de juin et seule la nouvelle note sera prise en considération lors de la délibération à l'issue de la 1ère session. En cas de nouvel échec, vous pourrez représenter ces examens lors de la 2de session en août-septembre.

D'autres aménagements sont prévus pour les étudiants de BA1 qui bénéficient notamment d'évaluations supplémentaires en novembre. Ces évaluations sont non obligatoires et ont pour but de vous aider à évaluer la qualité de votre méthode de travail et le niveau de vos compétences.

Les résultats de ces interrogations seront disponibles rapidement afin de vous permettre d'en discuter avec la « personne ressource » de votre section, dans le courant du mois de novembre, pour vous aider à vous préparer aux examens futurs. De plus, si vos résultats à ces tests sont meilleurs que ceux obtenus en janvier et si le seuil de réussite (10/20) est atteint, ils interviendront pour 25% du résultat du mois de janvier.

S'ils sont moins bons, ils ne seront évidemment pas pris en compte. Dès que vous serez inscrit en BA2, vous ne bénéficierez plus de ces avantages et les épreuves de janvier constitueront donc de véritables examens dont les notes seront définitives, même en cas d'échec et même pour des cours du programme de BA1 que vous auriez reportés suite à une « réussite partielle » en BA1. En cas d'échec en janvier, vous ne pourrez donc représenter ces examens que lors de la 2de session en août-septembre.

B. Les guidances

Une aide particulière est offerte aux étudiants de première année de BA. Des guidances en mathématique, informatique, physique, chimie, ainsi que pour l'acquisition des techniques universitaires sont organisées sous forme de permanences au cours desquelles des assistants spécialement nommés répondent à vos questions.

L'accès est totalement libre et anonyme, et les assistants de guidance ne fournissent aucune information vous concernant aux enseignants qui vous dispensent cours et travaux pratiques pendant l'année.

Guidance en mathématique	M. Michel DEHON (02.650.58.61) mdehon@ulb.ac.be
Guidance en informatique	M. Gilles GEERAERTS (02.650.55.96) gilles.geeraerts@ulb.ac.be
Guidance en physique	MM. Léon BRENIÉ & Michel TYTGAT (02.650.58 07/55.70) lbrenig@ulb.ac.be
Guidance en chimie	M. François RENIERS (02.650.32.24 - Mme P.SLOSSE) pslosse@ulb.ac.be
Guidance en biologie	M. Jean-Christophe de BISEAU (02.650.45.10) jcbiseau@ulb.ac.be
Techniques universitaires	Mme Martine SCHELLINGS (02.650.28.92) Monique.Dewitte@ulb.ac.be

II.3.6. Le Plan Langues

Dans le cadre du Plan Langues de l'ULB, les étudiants de BA2 et de BA3 ont des cours de langue anglaise obligatoires, inscrits dans leur cursus.

Vers la fin du BA1, une épreuve obligatoire est organisée afin de vous informer de votre niveau de connaissances de base. Ce test n'entre pas en compte dans les évaluations du BA1. Si vos résultats sont insuffisants, vous êtes vivement encouragés à vous préparer pour les cours d'anglais que vous suivrez obligatoirement en BA2. Pour cela, vous pouvez faire appel à la Fondation 9.

La Fondation 9 propose gratuitement un module de remise à niveau (30h) pour les étudiants dont le niveau est le plus faible. Cette formation est accessible aux étudiants dès la réussite du BA1, soit en juillet pour les étudiants qui réussissent en première session, soit en septembre/octobre pour les étudiants qui réussissent en deuxième session.

Outre cette formation de remise à niveau, vous pouvez bénéficier - gratuitement - d'un module de remédiation (30h) permettant aux participants de surmonter leur crainte de s'exprimer. Vous trouverez le calendrier des cours et le formulaire d'inscription à ces modules de soutien sur le site web de la Fondation 9 :

<http://www.fondation9.be/ulb/>

Vous pouvez aller à la Fondation 9 pour valider votre inscription; vous serez accepté sur base de votre carte d'étudiant. Les coordonnées de la Fondation 9 sont : Avenue Louise n°485 à 1180 Bruxelles.

Tél: 02/627 52 02-52 52 - Email: fondation9@ulb.ac.be

Web : <http://www.fondation9.be/ulb/>

Et si vous avez déjà un bon niveau en anglais ? Le Plan Langues offre également la possibilité pour les étudiants faisant preuve de compétences déjà élevées d'obtenir une dispense.

ATTENTION : LA DEMANDE DE DISPENSE N'EST ACCESSIBLE QU'AUX ETUDIANTS AYANT OBTENU UN "A" AU TEST DE NIVEAU ET DOIT ETRE INTRODUITE AVANT LE 1ER NOVEMBRE.

Plus d'informations sur le Plan Langues : <http://www.ulb.ac.be/facs/sciences/etudes/DispLang.html>.

La personne de contact est Madame Gill Lucy (gclucy@ulb.ac.be).

II.3.7. Les avis pédagogiques

A partir du BA2, la Faculté procède à la collecte des avis pédagogiques. Ces avis sont des questionnaires grâce auxquels les étudiants évaluent les prestations de leurs enseignants et des assistants. Ils sont analysés par la Commission d'évaluation pédagogique facultaire au sein de laquelle les délégués étudiants jouent un rôle important. Le calendrier et les modalités de ces prises d'avis en ligne sont portés à la connaissance des étudiants via un message électronique envoyé vers les adresses ulb.ac.be.

Votre avis intéresse les enseignants ! Donner son avis est donc important pour tous les étudiants et pour tous les enseignants. Cette prise d'avis est tout à fait anonyme.

II.3.8. Les programmes d'échanges

Vous souhaitez passer un quadrimestre ou une année hors ULB durant vos études à l'ULB, à partir du BA3.

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

Vous trouverez les informations utiles à l'adresse suivante :

<http://www.ulb.ac.be/services/etudiants/cellule-echange.html>

ou auprès du Coordinateur académique de votre Département (voir liste à l'adresse suivante :

<http://www.ulb.ac.be/facs/sciences/docs/coordonateurs.pdf>)

II.4. INFORMATIONS PRATIQUES

II.4.1. Salles informatiques

Des salles informatiques sont accessibles gratuitement pour les étudiants de la Faculté des Sciences.

Elles se situent :
Bâtiment NO, Campus de la Plaine,
Niveaux 3 (Salle NO3.007A)
et 4 (Salles NO4.008 et NO4.009).

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://di-net.ulb.ac.be>

II.4.2. Salles d'études et Bibliothèques

Plusieurs grandes bibliothèques sont à votre disposition ainsi qu'une salle d'études. N'hésitez pas., les bibliothèques offrent un complément indispensable à vos études.

Bibliothèque des Sciences et Techniques	Campus du Solbosch, Bâtiment D, niveau 2. Du lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30. Les ouvrages généraux destinés aux étudiants de première année de BA y sont accessibles pour consultation.
Bibliothèque des Sciences Humaines	Campus du Solbosch, Bâtiment NB Du lundi au vendredi : de 8h à 19h, samedi : de 10h à 16h. Service de prêt: du lundi au vendredi: de 10h à 16h, jeudi jusque 18h et samedi de 10h à 13h.
Salle d'étude de la Plaine	Campus Plaine, Bâtiment A, local A2.214. Du lundi au vendredi : de 7h30 à 19h (du lundi au vendredi)

Les bibliothèques de l'ULB disposent d'un site internet :

<http://www.bib.ulb.ac.be/>

II.4.3. Campus, localisation des auditoires et repérage des locaux

A. Campus du Solbosch :

Au Solbosch, la plupart des locaux où vous suivrez les cours se situent dans le bâtiment U. Quelques grands amphithéâtres portent le nom des personnalités de l'Université: Janson (J.1.206) au bâtiment J, Lameere (U.B.2.252A), Chavanne (U.D.2.120) au bâtiment U.

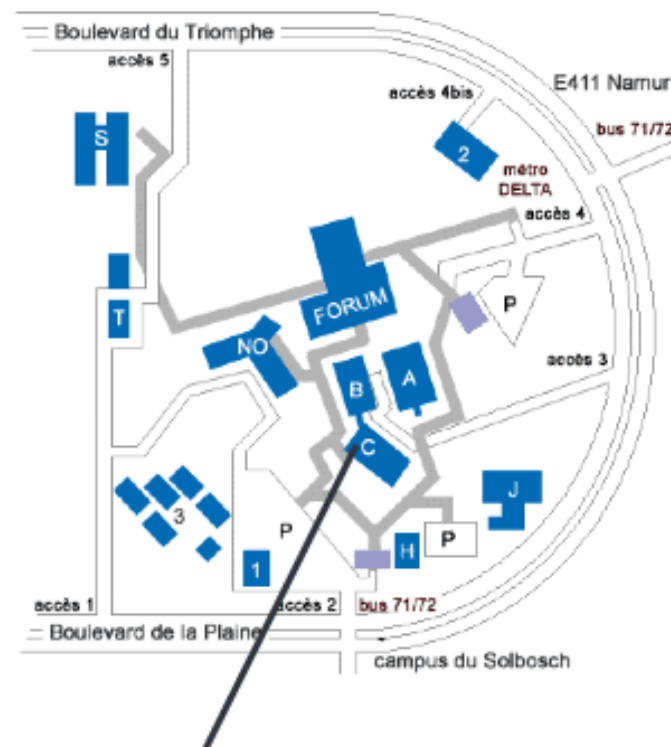


Explication du nom des locaux :

U B 2. 252A	
bâtiment	U
porte du bâtiment	B
niveau (et non étage)	2
numéro du local	252A

B. Campus de la Plaine :

A la Plaine, la plupart des locaux où vous suivrez les cours et tous les auditoires se situent au Forum ; la salle Solvay se trouve au 5ème niveau du bâtiment NO.



**Secrétariat de la Faculté des Sciences et
les valves (bât BC, niv. 3, local 1C3. 210)**

Explication du nom des locaux :

1 C 3. 210A	
zone	1
bâtiment	C
niveau (et non étage)	3
numéro du local	210A

II.5. VOTRE FACULTE

II.5.1. Découvrir la Faculté des Sciences

Fondée en 1834, notre Faculté comporte neuf Départements et l'Ecole Interfacultaire de Bioingénieurs.

	PRESIDENT	SECRETARIAT
Mathématique	Simone GUTT sgutt@ulb.ac.be	Plaine, bât. NO Niveau 9, local 2.09.106
Informatique	Gianluca BONTEMPI gbonte@ulb.ac.be	Plaine, bât. NO Niveau 8, local 2.N8.104
Physique	Daniele CARATI dcarati@ulb.ac.be	Plaine, bât. NO Niveau 4, local 2.04.216
Chimie	Yves GEERTS ygeerts@ulb.ac.be	Plaine, bât. BC Niveau 5, local 1.C5.108
Sciences de la terre et de l'environnement	Lei CHOU lei.chou@ulb.ac.be	Plaine, bât. BC Niveau 5, local 1.B5.108
Biologie moléculaire	Muriel MOSER mmoser@ulb.ac.be	Gosselies bât. IBBM Local AS.5.104
Biologie des organismes	Philippe DUBOIS phdubois@ulb.ac.be	Solbosch, bât. U porte C, Niveau 2, local UC2.151
Géographie	Christian VANDERMOTTEN cvdlotte@ulb.ac.be	Plaine, bât. S Niveau 3, local SB3.111
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT)	Jean-Michel DECROLY jmdecrol@ulb.ac.be	Solbosch, bât.U Local UB2.155
École Interfacultaire de Bioingénieurs (EIB)	Philippe BOGAERTS Philippe.Bogaerts@ulb.ac.be	Solbosch, Bât U porte B Niveau 3, local UB3.155

II.5.2. Les instances de décision de la Faculté

Différentes instances gèrent la vie de la Faculté, à chacun de ses niveaux, chacune intervenant à un niveau de décision différent.

A. Le Conseil Facultaire

Le Conseil facultaire se compose de tous les membres du corps académique (professeurs et membres définitifs du corps scientifique et du FNRS) et de délégués des assistants et chercheurs, des étudiants et du personnel administratif et technique. Comme pour tous les organes de gestion de l'Université, la participation du corps académique, d'une part, et des autres corps, d'autre part, est assurée sur une base paritaire. Les représentants de ces trois derniers corps sont désignés par leurs pairs lors d'élections organisées par les Départements et l'EIB. Le Conseil facultaire organise la vie de la Faculté. Il propose au Conseil d'Administration les modifications d'enseignement et les nominations de nouveaux enseignants. C'est au Conseil facultaire que se prennent les décisions relatives à l'organisation de l'enseignement, aux méthodes d'enseignement et aux réformes des programmes de cours.

B. Les Conseils de Département

Dans chaque département et à l'EIB, il existe une structure de concertation, le Conseil de Département. Les différentes composantes du Département y sont représentées de la même façon qu'au Conseil facultaire, de manière paritaire. C'est au Conseil de Département que sont préparées et discutées en profondeur toutes les réformes de l'enseignement.

C. Le Doyen et le Vice-Doyen

Le Doyen et le Vice-Doyen sont issus du corps académique et sont élus pour deux ans par le Conseil facultaire. Le Doyen est la plus haute autorité de la Faculté. Il est chargé, dans les limites des compétences de la Faculté, de la surveillance immédiate de l'enseignement, de la recherche et de l'administration. Il fait partie, de droit, du Conseil d'Administration de l'Université.

La Doyenne de la Faculté est **Madame Martine LABBE**, et le Vice-Doyen est **Monsieur Jean-Christophe de BISEAU D'HAUTEVILLE**.

D. Les Jurys

En Faculté des Sciences, sont constitués, pour chaque section, le jury de premier cycle (BA), et le jury de deuxième cycle (MA).

Chaque jury est composé de cinq membres au moins, dont un Président et un Secrétaire, élus en son sein. Il comprend au moins tous les titulaires – ou leur suppléant, désigné par la Faculté – des matières qui sont obligatoires pour tous les étudiants inscrits au programme des années d'études concernées.

Pour certaines filières, chaque Jury crée de son sein une commission pour chaque année d'études qui comprend tous les titulaires de ladite année et désigne en son sein un Président et un secrétaire.

Le jury se réunit au moins une fois lors de chaque session d'examens ou dès qu'au moins trois de ses membres le demandent.

Pour chaque année d'études, à l'issue de chaque session, le jury prend, après délibération, une décision concernant la réussite ou l'échec de chacun des étudiants inscrits à la session d'examens.

Le Secrétaire du jury prépare les délibérations en fournissant à chacun des membres les notes recueillies par l'étudiant dans les différentes matières.

En fin de cycle, le jury du cycle d'études confère le grade académique correspondant et la mention avec laquelle lui sera conféré ce grade, pour chaque étudiant ayant réussi la dernière année d'études. Les résultats et décisions du jury sont affichés à l'issue de la proclamation.

(Voir tableau page 39)

II.5.3. Elections facultaires

Les élections des délégués étudiants pour le Conseil et le Bureau facultaires se déroulent tous les deux ans. Les prochaines se tiendront début décembre 2009. Le résultat des élections est validé seulement si le quorum est atteint !

Vos délégués vous représentent dans les structures démocratiques de l'Université et de la Faculté et assurent ainsi la participation étudiante. Les délégués de la Faculté des Sciences ont formé le BES (voir plus loin).

Il est donc important que vous votiez afin que vous soyez bien représentés selon vos souhaits.

Les Présidents et Secrétaires de jury de BA1

	PRESIDENTS	SECRETAIRES
Polyvalente (Jury d'année)	C. MOUCHERON 02.650.36.07 cmouche@ulb.ac.be	M. VERCAUTEREN 02.650.37.79 mvercau@ulb.ac.be
Mathématique	L. Lemaire 02 650 58 37 luc.lemaire@ulb.ac.be	Michel DEHON 02.650.58.61 mdehon@ulb.ac.be
Informatique	Y. ROGGEMAN 02.650.55.98 yrogge@ulb.ac.be	O. MARKOWITCH 02.650.56.07 omarko@ulb.ac.be
Physique	P. NARDONE 02.650.55.15 pnardo@ulb.ac.be	A. JORISSEN 02.650.28.34 ajorisse@ulb.ac.be
Chimie	C. MOUCHERON 02.650.36.07 cmouche@ulb.ac.be	C. DE CANNIERE 02.650.32.18 cdecanni@ulb.ac.be
Géologie	N	C. MOUCHERON 02.650.36.07 cmouche@ulb.ac.be
Biologie	C. MOUCHERON 02 650 36 07 cmouche@ulb.ac.be	M. VERCAUTEREN 02.650.37.79 mvercau@ulb.ac.be
Géographie	C. VANDERMOTTEN 02.650.50.78 cvdmotte@ulb.ac.be	F. PATTYN 02.650.28.46 frank.pattyn@ulb.ac.be
Bioingénieurs	C. MOUCHERON 02 650 36 07 cmouche@ulb.ac.be	M. VERCAUTEREN 02.650.37.79 mvercau@ulb.ac.be

II.6. LES CERCLES ET BUREAUX ETUDIANTS

L'Université, ce n'est pas seulement étudier ! Les cercles étudiants sont là pour vous le rappeler en organisant diverses activités extra-académiques. Il y a bien sûr le baptême comme moyen d'intégration, mais il n'est pas le seul. D'ailleurs, le baptême n'est pas obligatoire, et le fait de ne pas être baptisé n'entraîne ni sanction, ni discrimination.

Le Cercle des Sciences, le Cercle d'Informatique et les autres Cercles étudiants proposent également des activités culturelles, de nombreuses soirées (TD, bal, ...), des manifestations sportives ou encore des visites et des voyages.

II.6.1. Le Cercle des Sciences :



Chers nouveaux étudiants en sciences, bonjour ! Peut-être as-tu déjà entendu parler du Cercle des Sciences... Alors tu t'es probablement posé la question : « Qu'est-ce que c'est ? ». Question, on ne peut plus légitime, à laquelle nous allons tenter de répondre ici.

En premier lieu, le Cercle des Sciences est un lieu de rencontre, de vie, ouvert à tous et particulièrement aux étudiants en Sciences. C'est un local où, tu le découvriras, il se passe des milliards de choses diverses et variées, tout le temps. Mais ce lieu ne vit que grâce à ses membres, et aux gens qui le visitent et s'y investissent.

C'est pourquoi nous espérons te voir te l'approprier, pour qu'il devienne ton local, comme celui de n'importe quel étudiant scientifique de l'ULB. Nous espérons que les rencontres que tu y feras, te serviront tant à découvrir de nouvelles personnes, qu'à t'aider dans tes études, ou je ne sais quoi d'autre encore...

Voici un petit aperçu de ce que le Cercle te proposera tout au long de l'année :

- Le parrainage social : un souper se déroule début octobre et te permet de rencontrer des étudiants d'années supérieures. D'autre part, le Cercle te permettra d'obtenir les recueils d'examens corrigés, les syllabus...

- Les soupers de section : lors desquels les étudiants de chaque section se retrouvent autours d'un repas convivial.

- Les après-midi : ils se déroulent généralement au Cercle et sont l'occasion de se changer les idées ; elles ont des thèmes multiples et variés (crêpes, gaufres, américaine, mexicaine...)

- Les sorties sportives et culturelles : plusieurs fois pendant l'année des sorties ciné, théâtre, exposition, bowling, Q-zar...

- Le ski : organisé début février, c'est l'occasion idéale pour s'évader après la session d'examens de janvier.

- Les cafés concerts : ils sont toujours accompagnés d'une très bonne ambiance avec la possibilité pour des groupes d'étudiants de se produire devant un public

qui leur est proche. Si vous avez un groupe n'hésitez pas à venir nous voir !!!

- Le bal : tous les ans en mars a lieu la Nuit des Sciences, qui est l'occasion de se détendre une dernière fois avant l'arrivée des examens.

Et encore plein d'autres choses qui seraient bien trop longues d'écrire ici...

En espérant que vous viendrez nombreux nous rendre visite...

Petit détail : Nous sommes ouverts tous les jours sur l'heure de midi, et durant toute l'après-midi.

Où nous trouver ?
Local UD.1.220 (Porte D, au bout du couloir à droite,
puis deuxième porte à gauche)
Contact : Jenart Maud, 0473/81.53.60,
mjenart@ulb.ac.be

A bientôt,
Le Comité du CdS

II.6.2. Le Cercle d'Informatique



Cercle Informatique

Président : Pierre-Yves Lafleur

Qui contacter ?

Personne de contact : Pierre-Yves Lafleur

Téléphone : 0497/43.99.00

E-mail : president@cerkinfo.be

Site Web : www.cerkinfo.be

• *Où nous trouver ?*

Sur le campus de la Plaine, en dessous des forums.

Pour accéder au local du Cercle Informatique (CI), prends le petit passage qui longe le restaurant universitaire sur sa gauche jusqu'à un escalier, descends-le et une fois dehors prends le chemin vers la gauche. Marche une cinquantaine de mètres, rentre par la porte jaune ou la porte-garage c'est pareil. Le CI c'est la porte orange que tu as devant toi. Tu peux aussi y accéder via le bâtiment NO en descendant les quelques escaliers qui sont quasiment en face de l'entrée principale. Une fois dehors, tu suis le petit chemin pavé, toujours tout droit jusqu'à la route bitumée en contrebas et une fois dessus tu prends à droite.

Quand nous trouver ?

Du lundi au vendredi de 12h à 18h, parfois plus tard. Ainsi, au premier semestre, le cercle est ouvert (presque) toute la journée et ce jusque 23h. Tu peux aussi joindre directement le Cercle au numéro suivant : 02/650.54.88

Quelle est notre raison d'être ? Que faisons-nous au juste ? Quels sont nos objectifs ?

Le Cercle Informatique a pour but d'aider les étudiants - aussi bien les nouveaux que les anciens - à réussir leurs études, mais aussi à faciliter leur intégration dans la vie universitaire en essayant que celle-ci leur soit enrichissante et inoubliable. Le CI tente de mener à bien cette mission par l'organisation de divers activités festives ou non :

Le Cercle en lui même est un lieu de convivialité qui te permettra de côtoyer des étudiants en informatique de toutes les années. On y vient sur le temps de midi pour y manger son casse-croute, aux heures de fourche pour passer le temps ou après les cours pour se changer les idées. De plus, comme il dispose d'un bar bien rempli, nos sympathiques barmen se feront un plaisir de t'accueillir et te servir des rafraîchissements de toutes sortes.

La vente de packs de cours, tuyaux, exercices corrigés, résumés faits par des étudiants, etc. Toutes sortes de documents indispensables à ta réussite.

Le parrainage social qui te permet de rencontrer des étudiants d'années supérieures. En tant que parrains, ils pourront te prodiguer aide et conseils tout au long de l'année.

Un baptême étudiantin qui te permettra de faire des rencontres, découvrir le folklore ulbiste et d'être initié à la guindaille. Une expérience unique et enrichissante pour pleinement s'épanouir et ainsi profiter au maximum de tes années à l'ULB.

Son célèbre concours miss t-shirt mouillé. Ce n'est pas parce qu'on est en informatique qu'on ne sait pas apprécier les jolies filles.

Des TD ou Thé Dansant à la Jefke, la salle de fête de l'ULB : musique festive et bières à foison pour des soirées déjantées.

Son traditionnel bal classe et distingué, l'occasion de sortir son costard à un autre moment qu'aux examens oraux. Au programme : buffet, cocktails et DJ dans une salle de fête originale pour une soirée inoubliable.

La co-organisation du FOSDEM, le rendez-vous incontournable du logiciel libre. C'est le plus grand événement du genre en Europe, et ça se passe à l'ULB !

Et bien d'autres activités tels que le barbecue de fin d'année, des banquets, des LAN party, les interfacs de sport, le drink de la rentrée, des soirées poker, un voyage au ski, etc.

À qui nos activités s'adressent-elles ?

A tous les étudiants, en particulier ceux d'informatique, baptisés ou non. Tout le monde est accueilli de la même manière sans exception. Pour plus d'informations, n'hésite pas à passer au Cercle ou à télécharger notre brochure d'accueil sur notre site web.

En espérant te voir bientôt au Cerkinfo, tout le comité CI te souhaite la bienvenue à l'ULB !

II.6.3. Le Bureau des Étudiants en Sciences

Tu es un nouvel inscrit ou un dinosaure des auditoires ? Le Bureau des Étudiants en Sciences est là pour toi ! Au BES, les membres agissent pour nous tous, les étudiants de la Faculté des Sciences.



Comment ? Via trois actions principales :

▪ **Informier** : Nous sommes là pour te guider dans les méandres de l'administration universitaire : inscription, aides sociales, examens, règlements... De plus, le BES se charge aussi d'informer les étudiants des sujets qui les concernent et qui sont débattus à l'ULB.

▪ **Représenter** : Le BES coordonne et soutient les délégué(e)s qui représentent les étudiants dans les différents conseils et commissions de l'ULB, depuis les conseils de départements jusqu'au fameux conseil d'administration. Le (la) délégué(e) est une personne essentielle pour le fonctionnement démocratique de notre université. Le BES permet aussi de relayer la voix de chacun et chacune qui souhaite exprimer son avis.

▪ **Défendre** : L'ULB possède des règles pour protéger ses étudiants, notamment de l'arbitraire. Cependant, si tu te sens lésé, intimidé ou perdu face à une décision ou un fait, n'hésite pas à venir nous voir, et nous t'épaulerons.

Où nous trouver ? Comment nous contacter ?

Tu peux venir nous voir dans notre local à l'02.213, c'est-à-dire sur le campus de la Plaine, bâtiment NO, 2^e niveau, aile O, local 213. Des permanences sont organisées pour t'y recevoir.

Tu peux également nous envoyer un courrier électronique sur contact@besciences.be, ou encore visiter notre site Web à l'adresse <http://www.besciences.be/> où tu trouveras de nombreuses informations utiles.

Finalement, tu peux aussi nous joindre sur notre téléphone interne au 02/650.57.05, que tu peux également atteindre gratuitement en formant le 5705 depuis n'importe quel poste interne de l'ULB.

Citons parmi d'autres deux choses qu'il te faut connaître en tant qu'étudiant de la Faculté des Sciences de l'ULB :

La Bourse aux Livres

Une quinzaine de cours avec autant de syllabus et la moitié de livres de référence, tout cela coûte cher !

La Bourse aux Livres, organisée à la rentrée par le BES, te permet de trouver tout cela en seconde main, à des prix réduits.

Si tu n'as plus l'usage de livres ou de cours, n'hésite pas à venir les revendre ; l'offre stimule la demande ! Tu pourras trouver davantage d'informations sur <http://www.besciences.be/bourse/>

CandiULB

Le BES soutient également un site Web et particulièrement un forum d'entraide, pour les étudiants de l'ULB et mis en place par les étudiants de l'ULB : <http://www.candiulb.be/>

Tu pourras y trouver des informations laissées par les étudiants des années précédentes ; autant dire que c'est une mine d'or. Cela facilite également la communication entre étudiants, et il ne tient qu'à toi d'en enrichir le contenu !

« Et moi ? Qu'est-ce que je peux faire ? »

Que tu souhaites donner ton avis, aider les autres, rencontrer d'autres étudiants, développer tes responsabilités ou travailler sur un dossier particulier, tu es le (la) bienvenu(e) ! Tout étudiant peut devenir membre gratuitement, et s'investir comme il le souhaite. Au BES, nous avons besoin de chacun(e) !

En attendant de te croiser sur le campus ou au bureau, je tiens à te souhaiter, au nom du Bureau des Étudiants en Sciences, une excellente année académique dans notre université.

Jonathan, Président du BES.

II.6.4. Le Foyer Scientifique et Culturel de la Plaine

Le Foyer Scientifique et Culturel de la Plaine (FoSCuP) est un lieu à la fois d'information et de détente géré par des étudiants. Son but avoué est d'offrir un espace convivial et d'amener la culture aux étudiants du campus de la Plaine, puisque ceux-ci ne vont pas assez à elle à notre goût. La culture, c'est un bien grand mot, c'est pourquoi nous la déclinons en un large éventail d'activités, proposées de façon régulière pour certaines, plus sporadique pour d'autres. Pour ce qui est des activités régulières, le foyer offre :

- soirée GO et soirée impro ;
- soirée jeux, soirée ciné-club (dans les auditoriums) ;
- sorties théâtre (occasionnellement et selon les pièces qui éveillent notre intérêt) ;
- activités sportives occasionnelles ;
- souper Fromages et Vins (annuel, vers fin avril en général) ;
- expositions artistiques diverses (2 à 3 expos par an)

Le foyer, c'est aussi :

- des locaux ouverts entre 11h et 14h tous les jours de la semaine ;
- des jeux de société, d'échec, de dames, de cartes, etc. d'innombrables parties de tarot, whist, ... ;
- une « bédéthèque » de plus de 300 bédés récentes ;
- des sandwiches, des boissons, des chocolats ;
- une salle piano (accessible sur présentation de la Carte loisirs)

Où ? Au Forum Niveau 3, au-dessus de la cafétéria (02.650.55.18)

Partie III : Les Consignes de Sécurité

Problème de sécurité :

Malaises, accidents, objets suspects, alertes à la bombe, vols, agressions, incendies ... Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

Numéros utiles: 7 (pour les campus du Solbosch et de la Plaine), 22 (pour le campus Erasme), 100 (pour les autres campus). N'hésitez pas non plus à utiliser en cas d'urgence uniquement -les bornes de secours jaunes.

Sur les campus: le code de la route est d'application. Dans les bâtiments: repérez les sorties de secours ainsi que les extincteurs et les dévidoirs; évitez d'encombrer les couloirs et les sorties; utilisez les poubelles.

Dans les laboratoires: renseignez-vous sur les produits que vous manipulez; n'utilisez que du matériel en bon état, portez toujours vos protections individuelles; interdiction de manger. Et où que vous soyez, participez aux exercices annuels d'évacuation des bâtiments.

Surveillance générale Campus du Solbosch
avenue A. Buyl, 157 - 1050 Bruxelles
Tél. : 32 2 650 26 14 (dispatching)
www.ulb Bruxelles.be/services/etudiants/surveillance-generale.htm
Objets perdus ou volés: 32 2 650 26 95.

Parkings :

À partir du BA3, les étudiants peuvent demander une vignette donnant accès aux parkings. Cette vignette, à apposer sur le pare-brise des véhicules, est délivrée par la Surveillance générale.

Surveillance générale Campus du Solbosch
avenue A. Buyl, 157 - 1050 Bruxelles
Tél.: 32 2 650 26 95 (dispatching)
www.ulb Bruxelles.be/services/etudiants/surveillance-generale.htm

TABLE DES MATIERES

Le mot de la Doyenne.....- 2 -

I. L'étudiant à l'ULB..... - 3 -

I.1. Que devez-vous faire?..... - 4 -

I.1.1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant..... - 4 -

I.1.2. Valider votre adresse électronique ULB - 4 -

I.1.3. Activer votre accès à «l'université virtuelle» - 4 -

I.2. Que devez-vous savoir ? Vos droits et vos obligations..... - 5 -

I.2.1. Règlement général des études et de discipline - 5 -

I.2.2. Documents d'information, certificats et attestations - 6 -

I.2.3. Procédures d'étalement - 6 -

I.2.4. Cours isolés - 7 -

I.2.5. Certificats de réussite, d'ajournement et de fréquentation - 8 -

I.2.6. Délibérations et proclamations des résultats..... - 9 -

I.2.7. Portail BA1..... - 9 -

I.3. L'Organisation de l'ULB - 10 -

I.3.1. Administration et le fonctionnement de l'ULB - 10 -

I.3.2. Organisation des études à l'ULB..... - 13 -

I.4. Les Services aux Etudiants..... - 15 -

II. L'étudiant à la Faculté des Sciences..... - 17 -

II.1. Le calendrier 2009-2010..... - 18 -

II.2. Où s'informer ?..... - 20 -

II.2.1. La Page web de la Faculté..... - 20 -

II.2.2. Les Valves..... - 20 -

II.2.3. Vos interlocuteurs privilégiés - 21 -

A. Le secrétariat de la Faculté..... - 21 -

B. Les « Personnes Ressources » - 22 -

II.3. Informations liées aux études..... - 23 -

II.3.1. Le programme des cours - 23 -

II.3.2. L'année académique - 24 -

II.3.3. Les horaires de cours..... - 26 -

II.3.4. Le règlement des examens et des jurys - 26 -

II.3.5. Aide à la réussite et guidances - 26 -

A. L'aide à la réussite - 26 -

B. Les guidances - 27 -

II.3.6. Le Plan Langues..... - 28 -

II.3.7. Les avis pédagogiques - 29 -

II.3.8. Les programmes d'échanges - 30 -

II.4. Informations pratiques - 30 -

II.4.1. Salles informatiques - 30 -

II.4.2. Salles d'études et Bibliothèques..... - 31 -

II.4.3. Campus, localisation des auditorios et repérage des locaux - 32 -

A. Campus du Solbosch :..... - 32 -

B. Campus de la Plaine : - 33 -

II.5. Votre Faculté - 34 -

II.5.1. Découvrir la Faculté des Sciences..... - 34 -

II.5.2. Les instances de décision de la Faculté - 35 -

A. Le Conseil Facultaire - 35 -

B. Les Conseils de Département - 35 -

C. Le Doyen et le Vice-Doyen - 36 -

D. Les Jurys - 36 -

II.5.3. Elections facultaires - 37 -

II.6. Les cercles et bureaux étudiants - 39 -

II.6.1. Le Cercle des Sciences :..... - 39 -

II.6.2. Le Cercle d'Informatique..... - 42 -

II.6.3. Le Bureau des Étudiants en Sciences..... - 45 -

II.6.4. Le Foyer Scientifique et Culturel de la Plaine - 48 -

Partie III : Les Consignes de Sécurité - 49 -